

Lettre ouverte à madame Taubira, Garde des Sceaux : le service public de proximité se meurt, vous pouvez agir !!!!!

Madame la Ministre,

La CGT SPIP Somme vous saisit de difficultés constantes rencontrées au sein du SPIP de la Somme.

Votre attention doit être particulièrement tournée vers les antennes locales d'insertion et de probation d'Abbeville et de Péronne. Le sort de cette dernière antenne nous paraît très incertain malgré votre décision, saluée par tous, de maintenir celle ci.

En effet, bien que vous ayez décidé de maintenir les antennes délocalisées du SPIP de la Somme, décision que vous avez à nouveau réitéré au député Alain Bocquet en réponse à une question écrite, datée du 6 février 2015, sachez que celle ci est en péril.

D'une part, cette antenne gère aujourd'hui le suivi de 333 mesures représentant 302 personnes et deux CPIP (Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation) uniquement sont affectés sur l'antenne de Péronne, ce qui représente une charge de travail démesurée, conduisant à l'usure psychologique et la mise en danger de vos personnels alors même que la circulaire du 23 décembre 2013, éditée par vos soins, relative au « plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux » est censée prévenir ces souffrances ou isolement sur le lieu de travail.

D'autre part, en dépit de votre décision, tout est mis en œuvre par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille pour mener à bien la fermeture de cette antenne. Ainsi, l'antenne de Péronne ne dispose plus, à compter du 16 février 2015, de personnel administratif. Si le contrat de vacataire n'a pas été renouvelé comme pour l'ensemble des contractuels dans la même situation, ce non renouvellement prive l'antenne de tout personnel administratif. De plus, celle-ci a démontré tout au long des précédents contrats son professionnalisme et son dévouement. Des lettres de recommandation lui ont même été remises. Pourquoi ainsi se priver d'un personnel compétent alors même qu'une antenne ne peut fonctionner sans personnel administratif ?

Les deux agents présents (CPIP), qui n'ont aucune compétence dans ce domaine, doivent ils, en plus de leur charge de travail démesurée, assurer des tâches qui ne leur incombent pas ? Cela ne participe-t-il pas à une volonté de décourager les agents en place et les inciter à demander leur mutation afin de pouvoir se prévaloir de l'absence de personnels sur cette antenne pour la supprimer ?

Nous n'osons croire, madame la Ministre, que vous puissiez laisser faire. Nous n'osons croire que la perspective de nouveaux locaux pour l'antenne de Péronne avec enveloppe budgétaire dédiée pour les travaux d'installation ne soit qu'un leurre, en l'attente de mutations de ces personnels épuisés et découragés alors même qu'ils ont oeuvré depuis de trop longues années pour assurer un service public de proximité et de qualité, en phase avec l'orientation de votre Ministère, qui semblait impulser, par la loi du 15 août 2014, la place centrale de la proximité des services, de la prévention de la récidive et plus globalement du suivi des personnes prises en charge (Visites à Domicile, disponibilité immédiate des CPIP afin de traiter de façon optimale les démarches à mettre en œuvre notamment dans la contrainte pénale, étendre et entretenir le réseau partenarial local, nécessité de maintenir un lien de proximité géographique avec le public, qui n'a pas les moyens matériels et financiers pour se rendre sur Amiens, à plus de 60 KM de leur domicile)

Et pourtant, force est de constater que malgré les difficultés de ces antennes, et plus particulièrement celle de Péronne ici exposées, aucun poste n'est proposé lors de la prochaine Commission Administrative Paritaire de mobilité des CPIP du 8 au 10 avril 2015 alors même que plus de 400 postes sont proposés et que si des besoins en renfort de personnels sont constatés sur l'ensemble

du territoire, la priorité donnée aux antennes de Péronne et d'Abbeville, bien plus que pour celle d'Amiens (où 5 postes sont publiés) était attendue et espérée.

Dès lors, la CGT s'étonne que des moyens matériels soient envisagés pour l'antenne de Péronne alors qu'aucun moyen humain ne lui est alloué et pire encore, qu'une déchéance des moyens est constatée (absence de personnel administratif, retrait du véhicule de service...etc), semblant ainsi appuyer notre sentiment de leurre exprimé par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Lille.

Ainsi , madame la Garde des Sceaux, nous vous sollicitons pour que vos décisions soient suivies d'effets. Vous avez décidé du maintien de ces antennes, ne les laissez pas s'éteindre et donnez leur les moyens de fonctionner « normalement ».

Nous vous demandons que les 5 postes offerts à la prochaine CAP de CPIP du 8 au 10 avril soient répartis comme suit : 2 postes dédiés pour l'antenne d'Abbeville, 1 poste dédié pour l'antenne de Péronne et 2 postes pour l'antenne d'Amiens.

Nous vous demandons également d'agir pour ne pas laisser les personnels de ces antennes en souffrance en procédant au recrutement d'un adjoint administratif (la vacataire précédemment en poste ayant le profil idoine, il est facile de combler ce manque), d'urgence, sur l'antenne de Péronne.

Nous vous demandons également d'être vigilante quant au respect de vos décisions par vos subordonnés.

Nous comptons aujourd'hui sur votre soutien et la suite que vous donnerez à ce courrier, qui sera rendu public.

Amiens, le 11 février 2015
la CGT SPIP Somme, Collectif Insertion et Probation